



**4ème réunion du Comité Economique, Ethique et Social du HCB,
29 juin 2015, 9h30 – 13h**

Ministère de l'Environnement, 244 boulevard Saint –Germain, 75007 Paris

Procès verbal

1. Rappel de l'ordre du jour

- Présentation par J.C. Pagès, président du Comité scientifique du HCB, des nouvelles technologies de modification des génomes ;
- Questions à J.C. Pagès, président du Comité scientifique du HCB, relative à l'avis dit « Accoyer – Bizet » ;
- Point sur la contribution du HCB à la mission "Agriculture et innovation" confiée par les ministères en charge de l'Agriculture, de l'environnement et de la recherche à M. François Houllier, sur le thème des "essais en champs" ;
- Instruction de deux dossiers relatifs à l'importation sur le territoire européen d'œilletts génétiquement modifiés.

2. Membres présents et représentés

Membres :

Présents : Sandrine Barrey, Serge Boarini, Bénédicte Bonzi, Nathalie Bruck, Catherine Dagorn, Céline Duroc, Daniel Evain, Patrick Gaudray, Jean-Christophe Gouache, Jean-Luc Juthier, Anne Legentil, François Lucas, Vincent Magdelaine, René Mazars, Manuel Messey, Dominique Olivier, Marc Peyronnard, Jean-Marie Sirvins, Egizio Valceschini, Sarah Vanuxem

Excusés : Estelle Brosset, Patrick De Kochko (pouvoir à Bénédicte Bonzi), Sophie Fonquernie, Anaïs Fourest (pouvoir à Daniel Evain), Hervé Gomichon, Jean-Yves Hervez, Sélim Louafi, Isabelle Maincion, Pierre Medevielle

Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Sylvie Guichoux-Clément, David Caffier, Martin Rémondet

3 – Compte – rendu de la séance

A. Présentation par J.C. Pages, président du Comité scientifique du HCB, des nouvelles technologies de modification des génomes¹

Plusieurs éléments ont été débattus à la suite de cette présentation :

- la dimension éthique et l'utilité de ces nouvelles techniques (l'une d'entre elles – dite CRISPR/Cas9 - fait aujourd'hui l'objet d'une importante controverse dans les grandes revues scientifiques quant aux possibilités qu'elle ouvre de modifier des embryons humains) ;
- la place de ces nouvelles techniques vis – vis des procédés classiques de sélection des plantes ;
- le statut réglementaire – toujours incertain – de ces technologies et les modalités de leur évaluation (recours ou pas aux textes réglementant actuellement la mise sur le marché des plantes transgéniques) ;
- la conséquence de la non-déteçtabilité de certaines d'entre elles en matière réglementaire, de traçabilité, d'information du citoyen et enfin de propriété industrielle.

Il est demandé aux membres du CEES de faire parvenir au Secrétariat du HCB leurs éventuelles questions et considérations relatives à ces nouvelles techniques ; elles seront dans un premier temps compilées dans la perspective d'une brève note remise à Mr François Houllier début septembre ; elles permettront par la suite une instruction plus fouillée du dossier dans le cadre d'une recommandation.

B. Questions à J.C. Pages, président du Comité scientifique du HCB, relatives à l'avis dit « Accoyer – Bizet »²

Un bref échange s'est tenu quant aux principales conclusions de l'avis. Plusieurs points ont été abordés : le fait qu'aucune résistance chez les populations de pyrales et de sésamies visées par les maïs Bt n'a aujourd'hui été détectée en Europe, l'absence d'impacts constatés sur les insectes non-cibles, les limites des moyens de surveillance actuellement à l'œuvre en vue de détecter les résistances éventuelles et les impacts sur les insectes non-cibles ; l'existence d'insectes résistants aux protéines Bt dans certaines zones (hors d'Europe) et pour certaines espèces cibles (chrysomèle notamment) ; les conséquences économiques de la mise en culture de maïs Bt sur des produits tels que le miel,

C. Point sur la contribution du HCB à la mission "Agriculture et innovation" confiée par les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Recherche à M. François Houllier, sur le thème des "essais en champs"

¹ Le « powerpoint » qui a servi à cette présentation a été communiqué ultérieurement aux membres.

² Pour information : l'avis du HCB relatif à cette saisine – composé d'un texte introductif de mise en contexte et de l'avis du Comité scientifique - a été officiellement rendu public le 9 juillet 2015.

Il est tout d'abord rappelé que le Groupe de travail du CEES consacré à cette question s'est réuni les 1^{er} et 16 juin 2015. Ce groupe est composé des membres suivants : Catherine Dagorn (GNIS), Eric Devron (UFS), Daniel Evain (FNAB), Jean-Luc Juthier (Confédération Paysanne), Egizio Valceschini (personnalité qualifiée) ainsi que de Claude Gilbert et Martin Rémondet pour le HCB.

Les premiers éléments de réflexion du groupe sont exposés. Différents points font l'objet d'une discussion en séance : la question de la nécessité de ces essais dans la perspective du maintien de la capacité d'expertise de la recherche publique sur les questions relatives aux PGM, l'opposition de certains consommateurs, citoyens et militants à la mise en œuvre de ces essais, le rôle des media, de la justice et des pouvoirs publics dans la controverse relative à ces essais, le rôle de ces essais dans le développement des entreprises semencières françaises, la spécificité de la recherche publique française (et notamment de l'INRA) dans la menée d'essais de PGM et la production d'une expertise relative à ces plantes, le fait que cette expertise permet de fonder des dispositifs réglementaires, les apports et les limites des démarches « participatives » qui ont accompagné certains essais réalisés en France.

Ces différents éléments seront repris dans la note destinée à François Houllier, qui sera remise début septembre. Deux réunions rassemblant les groupes de travail du CS et du CEES sont prévues d'ici là (9 juillet et 1^{er} septembre). Ce travail sera par la suite approfondi dans le cadre d'une recommandation.

D. Instruction de deux dossiers relatifs à l'importation sur le territoire européen d'œilletts génétiquement modifiés

Le HCB a été saisi par le ministère en charge de l'Agriculture de l'évaluation de deux dossiers relatifs à l'importation sur le territoire français et européen d'œilletts génétiquement modifiés produits en Colombie. Deux dossiers très similaires ayant déjà été traités lors de la première mandature du HCB, il a été décidé par le Bureau de s'appuyer très largement sur le travail déjà effectué pour instruire ces deux cas ; un projet de recommandation a dès lors été transmis aux membres préalablement à la séance.

La séance a donné lieu à la discussion de divers points : la portée des arguments relatifs aux conditions de travail dans le pays producteur et la manière pour le CEES de considérer ce type d'informations, le fait que ces PGM sont porteuses, en plus d'un transgène modifiant leur couleur, d'un gène de résistance aux herbicides de type sulfonilurées ; l'intérêt et la dimension éthique de la production de fleurs génétiquement modifiées pour modifier leur couleur.

Il a été conclu que le projet de recommandation existant serait revu pour intégrer ces éléments puis adressé aux membres en vue d'une validation par voie électronique.